



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons

- Un projet injustifié -

Le RNCREQ demande au BAPE de soumettre un avis défavorable

Sainte-Anne de Portneuf, le 24 octobre 2000 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) dépose aujourd'hui même au Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement (BAPE) son mémoire concernant le projet d'Hydro-Québec visant à optimiser la production du Complexe Bersimis par le détournement de deux importantes rivières de la Côte-Nord.

Le RNCREQ s'oppose à la réalisation de ce projet puisqu'il n'est pas destiné à répondre à des besoins énergétiques imminents, et que par conséquent, il ne vise qu'à satisfaire des intérêts corporatifs et économiques contraires au développement durable. Pour M. Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ : *«la seule motivation derrière la réalisation de ce projet est de rencontrer des objectifs de ventes et de rentabilité pour Hydro-Québec et ses partenaires, sans apporter de preuves sérieuses que cela serait, à long terme, dans l'intérêt public».*

En plus de montrer que le bilan énergétique actuel ne commande pas la réalisation de nouveau projet de production d'électricité, le mémoire du RNCREQ fait ressortir d'importantes lacunes quant à la planification des ressources. Ainsi, malgré la Politique énergétique du Québec, les nouveaux projets hydroélectriques sont présentés sans qu'une réelle planification impliquant une comparaison détaillée et rigoureuse des coûts et des impacts environnementaux et sociaux de toutes les ressources possibles ne soit effectuée. En outre, l'efficacité énergétique, une filière énergétique pourtant privilégiée par la Politique énergétique, est systématiquement évacuée par Hydro-Québec : *«En ne présentant aucune évaluation sérieuse de la pertinence de favoriser l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles plutôt que l'accroissement des moyens de*

production conventionnelle, Hydro-Québec ne démontre pas qu'il cherche à assurer une gestion durable de l'énergie». Par des choix éclairés visant des bénéfices collectifs à long terme, le développement durable commande de canaliser nos énergies à répondre mieux à nos besoins énergétiques.

Enfin, mentionnons que le mémoire du RNCREQ insiste clairement sur la nécessité que la question de la justification du projet soit analysée avec sérieux par le BAPE dans le cadre de la présente audience : *«même si le BAPE n'est pas le lieu idéal pour faire ce genre de débat et même si c'est loin d'être efficace d'adresser les questions de justification en toute fin de processus, c'est le choix que le gouvernement a fait en adoptant la Loi 116. Avec la réduction des pouvoirs de la Régie de l'énergie, le BAPE est désormais le seul organisme qui a le mandat d'entendre le public sur ces questions.»*

- 30 -

Relation avec les médias : Philippe Bourke, directeur général (819) 374-6105
Marc Turgeon, président (819) 643-9807

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est le porte-parole des orientations communes des 16 Conseils régionaux de l'environnement (CRE). Ceux-ci ont le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable. Les CRE regroupent 1464 membres dont 278 organismes environnementaux, 269 gouvernements locaux, 259 organismes parapublics, 144 corporations privées, 422 membres individuels et 92 autres organismes.